

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 30 avril 2026

### **LES ATTEINTES À LA PROBITÉ ENREGISTRÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ EN 2025**

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

*Interstat Info Rapide n°64*, paru le 30 avril 2026

**Les atteintes à la probité regroupent les infractions de corruption, concussion, prise illégale d'intérêts, trafic d'influence, favoritisme et détournement de fonds publics délimitant la compétence matérielle de l'Agence Française Anticorruption (AFA).**

En France, 1 125 infractions d'atteinte à la probité ont été enregistrées par la police et la gendarmerie nationales en 2025, après 968 en 2024. Le nombre des atteintes à la probité enregistrées poursuit sa hausse en 2025 (+ 16 % après 11 % l'année précédente). En comparaison avec la France métropolitaine, la Corse et les départements et régions d'Outre-mer concentrent toujours un nombre plus élevé d'atteintes à la probité enregistrées rapportées au nombre d'habitants. Également plus important dans les collectivités d'Outre-Mer, ce taux y reste stable sur la période.

D'autres infractions sont souvent commises concomitamment à une infraction liée à des atteintes à la probité : près de la moitié de ces infractions connexes sont des actes relevant de la fraude et de la tromperie, tandis que 7 % de ces infractions sont en lien avec le trafic de stupéfiants.

Selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), 188 000 personnes de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion déclarent avoir été confrontées à une situation de corruption dans le milieu professionnel en 2023, soit 0,4 % de l'ensemble de la population majeure. Moins de 1 % des personnes physiques concernées indiquent avoir porté plainte auprès des services de sécurité.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**SSMSI**  
Statistique publique  
de la sécurité intérieure

## À propos de l'AFA

L'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale créée par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Placée auprès du ministre de la Justice et du ministre en charge du Budget, elle aide les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Son expertise peut être sollicitée par les juridictions, les grandes entreprises, les administrations ou encore les collectivités.

Vous pouvez trouver toutes les publications et analyses de l'AFA sur [www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr](http://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr)

Contact presse : [juliette.claviere@afa.gouv.fr](mailto:juliette.claviere@afa.gouv.fr)

## À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.

Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet : [www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

[SSMSI sur internet](#)

[SSMSI sur X](#)

[SSMSI sur LinkedIn](#)

[SSMSI sur Instagram](#)

Contact presse : [ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)